



Indemnité de licenciement après un accident du travail

Par **bigkhadija**, le **15/04/2008** à **16:06**

j'ai eu un accident du travail, je suis inapte (mais totalement), mon employeur ne peut pas me reclasser, j'accepte le licenciement pour inaptitude. aujourd'hui mon employeur ne veut pas payer mes indemnités doublées et mon préavis. car le medecin de travail n'a pas inscrit en tout lettre "suite à un accident du travail" même si je n'ai jamais repris le travail depuis mon accident du travail. mon employeur se base sur mes antécédants médicaux pour prouver que mon inaptitude n'est pas du à mon accident de travail. mon employeur va me verser que des indemnité simple et mes congés payés. est ce que mon employeur est dans son droit ou il me ment? à 58 ans et après 34 années je me sens abusé pour mon patron.